

Être bien installé

Les dernières démarches

➔ le 1^{er} mois

➔ Titre de séjour : le rendez-vous à l'OFII

Il vous faudra les justificatifs suivants :

- Convocation
- Passeport
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité
- Moyen de paiement pour la taxe OFII (chèque ou paiement électronique).

Cette taxe varie suivant la mention du visa. Elle s'ajoute au paiement des droits de visa : 58 euros ou 241 euros qui peuvent être acquittés par timbres fiscaux. Ces timbres s'achètent dans les bureaux de tabac ou les centres des impôts (Service des Impôts des Entreprises ou Service des Impôts des Particuliers) ou dématérialisés sur le site www.timbresofi.fr

➔ Déclarer un médecin traitant

Pour être remboursé par la sécurité sociale, vous devez avoir un médecin référant, qui doit être déclaré à votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) qui gère vos remboursements de sécurité sociale. Cette déclaration se fait avec un formulaire qui vous est remis par votre médecin après la première consultation. Ce médecin doit être un médecin généraliste.

Adresse de la CPAM dans votre ville d'étude

Adresse : _____

Jours et horaires d'ouverture : _____

Tél. : +33 (0) _____ Email : _____@_____

Être bien installé

Étudier/Découvrir

➔ le 1^{er} mois

➔ S'intégrer à l'établissement

Les associations,
Le sport,
La bibliothèque...

➔ Découvrir

Visiter la ville, la région, la France, pendant les week-ends et les vacances scolaires,
Parler avec des français, rencontrer des français, sortir avec des français : le meilleur moyen d'apprendre une langue, c'est de parler le plus possible.

NOTES
